

## NOTE

### RELEVÉ DES MANQUEMENTS 2024-2025

Destinataires : A l'attention des associations sportives d'Ile de France

Date : 8 août 2024

Nos références : 2024-08-08 PA AAT/SGT/380

Haute Importance  Moyenne Importance  Information

Echéance réponse : /

TARIFS SAISON 2024/2025	Toutes catégories
<b>POLE ADMINISTRATIF</b>	
<b>SECRETARIAT GENERAL</b>	
Absence à l'Assemblée Générale clubs évoluant en CF et Régionaux (hors Basket Entreprise)	200,00 €
Autres clubs	100,00 €
<b>COMMISSION REGIONALE DISCIPLINE</b>	
Notification 3ème Faute Technique de type G1	50,00 €
Frais de procédure disciplinaire	200,00 €
<b>POLE SPORTIF</b>	
<b>STATUT DU TECHNICIEN</b>	
Absence de régularisation de recyclage entraîneur Pré-National	1 200,00 €
Absence de régularisation de recyclage entraîneur Jeunes Région	1 000,00 €
Absence de notification de remplacement d'entraîneur Pré-National	500,00 € *
Absence de notification de remplacement d'entraîneur Jeunes Région	200,00 € *
Notification pour dépassement autorisé de 4 changements d'entraîneur désigné Pré-National	
· Pour un entraîneur : Disposant des obligations	500,00 € *
· Pour un entraîneur : Ne disposant pas des obligations	700,00 € *
Notification pour dépassement autorisé de 4 changements d'entraîneur désigné Jeunes Région	
· Pour un entraîneur : Disposant des obligations	200,00 € *
· Pour un entraîneur : Ne disposant pas des obligations	400,00 € *
Recyclage différent sur des jours planifiés par la Ligue IDF	50,00 €
Non présentation du technicien à l'examen final avant la fin de la saison.	2 000,00 €
	* Par rencontre

<b>TARIFS SAISON 2024/2025</b>	<b>Toutes catégories</b>
<b>COMMISSION REGIONALE 5x5</b>	
Frais de dossier administratif infraction règlementaire (inclus dans les infractions ci-dessous)	35,00 €
Engagement tardif en championnats (en supplément du tarif d'engagement de la catégorie)	80,00 €
Dérogations d'horaire exceptionnel moins de 15 jours	85,00 €
Rencontre reportée ou horaire changé sans accord	300,00 €
Forfait simple (championnat, coupe de France/Trophée)	50,00 €
Forfait simple phase finale ou dans les 3 dernières journées	180,00 €
Forfait général après la parution des championnats	500,00 €
Forfait général après la 1 <sup>ère</sup> journée de compétition	180,00 €
1 Licence non présentée	50,00 €
A partir de 2 Licences non présentées (plafond)	100,00 €
Feuille de marque manquante après demande de la Commission	50,00 €
Feuille de marque non conforme	50,00 €
Liste de brûlage en retard (après 1 <sup>ère</sup> journée)	50,00 €
Liste de brûlage après relance de la Commission	120,00 €
Notification de 4 <sup>ème</sup> faute technique de type G1	250,00 €
Non-respect des règles de participation d'un joueur ou d'une joueuse CF/PN	200,00 €
Non-respect de l'obligation d'inscrire au moins 7 joueurs ou joueuses en PNM ou en PNF sur FDM (2 <sup>ème</sup> infraction)	50,00 €
Non-respect de l'obligation d'inscrire au moins 5 joueurs ou joueuses (autres catégories que PNM et PNF) sur FDM (2 <sup>ème</sup> infraction)	50,00 €
<b>COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS</b>	
Dépôt de réclamation auprès de l'arbitre - Frais de procédure sur place	75,00 €
Confirmation de réclamation auprès de la Ligue	100,00 €
Réclamation non confirmée auprès de la Ligue	100,00 €

Nombre de Pièces Jointes : /

<b>Rédacteur</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
Sylvie GUET Assistante Pôle Comptabilité	Chantal DEVILLARD Trésorière Générale	Astrid ASSET Secrétaire Générale